

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2014

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2014
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Geneviève FLEURY, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 23

Conseillers absents - excusés : Francine PIERRE, Samia MESSALTI, David CARABIN, Elsa PLUMIER, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN.

Procurations : François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT - GAUTIER,
Véronique DEVIGNES à Malika TRANCHINA,
Sophie WAKEFORD à Geneviève FLEURY.

Secrétaire de séance : Jean-Marie HIRTZ

Date convocation : 24 janvier 2014

N° 2014-008

Objet : Liste des décisions
Rubrique : 9.1

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Le Conseil Municipal,
Où les explications du Maire et sur sa proposition,
Vu la Loi N° 96-142 du 21 février 1996,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,
Prend acte des décisions municipales suivantes :

Finances et personnel

- Convention d'adhésion prévention et santé au travail avec le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle pour toute l'année 2014, sur la base de 219,99€ l'heure de temps infirmier.

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX

